VILLE DE GAP
HAUTES-ALPES

N° D2026_10_537

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 19 OCTOBRE 2026

Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP et coordonnateur du groupement de commandes,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 13 avril 2026, visée en préfecture le 16 avril 2026 ;
- Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée pour la location d'un véhicule avec bras de levage pour une période de 3 mois;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation, la proposition présentée par la société D.A.G.A Mercedes-Benz, 70 avenue Émile DIDIER 05000 Gap est apparue économiquement la plus intéressante pour la Collectivité ;

DÉCISION

Article 1 :

Il est conclu un marché sans publicité ni mise en concurrence avec l'entreprise D.A.G.A Mercedes-Benz, 70 avenue Émile DIDIER, 05000 GAP, pour la location d'un véhicule avec bras de levage pour une période de 3 mois;

Article 2 :

Le présent marché est conclu pour un montant global et forfaitaire de 11 100 € HT soit 13 320 TTC ;
La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général 2026, en fonctionnement, chapitre 011.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Monsieur le Directeur Général Délégué sont chargés de l'exécution de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 19 OCTOBRE 2026

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le :
Publié ou notifié le :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être

VILLE DE GAP
HAUTES-ALPES

N° D

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 005-210500617-20261026-D2026_10_537-AI

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 19 OCTOBRE 2026

Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP et coordonnateur du groupement de commandes,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 13 avril 2026, visée en préfecture le 16 avril 2026 ;
- Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée pour la location d'un véhicule avec bras de levage pour une période de 3 mois;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation, la proposition présentée par la société D.A.G.A Mercedes-Benz, 70 avenue Émile DIDIER 05000 Gap est apparue économiquement la plus intéressante pour la Collectivité ;

DÉCISION

Article 1 :

Il est conclu un marché sans publicité ni mise en concurrence avec l'entreprise D.A.G.A Mercedes-Benz, 70 avenue Émile DIDIER, 05000 GAP, pour la location d'un véhicule avec bras de levage pour une période de 3 mois;

Article 2 :

Le présent marché est conclu pour un montant global et forfaitaire de 11 100 € HT soit 13 320 TTC ;
La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général 2026, en fonctionnement, chapitre 011.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Monsieur le Directeur Général Délégué sont chargés de l'exécution de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 005-210500617-20261026-D2026_10_537-AI

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Ga

Le Maire

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 27 OCT 2026
Publié ou notifié le : 27 OCT 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télèrecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2026_10_537**
Objet :	**Location d'un v?hicule avec bras de levage pour une p?riode de 3 mois**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-26 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20261026-D2026_10_537-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	897 o
Nom métier : 005-210500617-20261026-D2026_10_537-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	76.4 Ko
Nom original : D_19947.pdf		
Nom métier : 99_AI-005-210500617-20261026-D2026_10_537-AI-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 octobre 2026 à 17h09min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 octobre 2026 à 17h09min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 octobre 2026 à 17h21min45s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 octobre 2026 à 17h22min07s	Reçu par le MI le 2026-10-26